



# Recrutement à BAC+5 des officiers sur titre (OST)



*Guide à l'usage des candidats*

## Officier sur titre (OST)

Titulaire d'un BAC+5, vous postulez pour devenir saint-cyrien. En cas de réussite, vous recevrez une formation qui fera de vous un chef militaire, un décideur, un manager. Vous occuperez des fonctions très diverses durant votre parcours professionnel, alternant périodes de commandement en régiment et responsabilités en état-major.

Officier de carrière, votre parcours s'articulera en deux temps :

- une première partie de carrière (10 ans environ) axée sur le commandement d'une section (une trentaine de soldats) puis d'une unité élémentaire (plus d'une centaine de soldats) ;
- une seconde partie de carrière davantage orientée sur des emplois de **conception** (spécialisation en commandement ou expertise).

## L'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr (ESM)

Créée en 1802 par Napoléon, et installée depuis 1945 sur le camp de Coëtquidan dans le Morbihan, l'ESM est chargée de former les officiers de l'armée de Terre, en les préparant, à la fois, à leur première fonction de meneur d'hommes et à leurs responsabilités ultérieures au sein de l'armée de Terre.

## Les conditions à remplir pour candidater en tant qu'OST

- être de **nationalité française** ;
- être en règle avec le code du Service National (**JDC**) ;
- être âgé de **25 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2026** (soit être né le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et après). Pour les candidats qui ont effectué un volontariat dans les armées, les conditions d'âge sont reculées d'un temps égal à leur engagement, sans toutefois pouvoir excéder un an ;
- être **titulaire d'un diplôme ou d'un titre** conférant le grade de master (**BAC+5**) ou reconnu niveau I au RNCP au plus tard au 1<sup>er</sup> décembre 2026 ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises et constatées par un médecin militaire (au cours de l'évaluation en Groupement de Recrutement et de Sélection) ;
- être apte à faire campagne en tous lieux et sans restriction ;
- jouir de ses droits civiques.

## Le processus de recrutement

Pour initier votre dossier d'inscription au recrutement OST, il faut distinguer deux cas de figure :

- **si vous êtes civil**, votre dossier doit être initié et suivi par un conseiller en recrutement en **CIRFA** ;
- **si vous êtes militaire d'active**, votre dossier doit être initié et suivi par votre **formation d'emploi (FE)**.

Le tableau, ci-après, précise les échéances et les actions qui composent le processus de sélection.

**N'attendez pas le dernier moment pour déposer votre candidature, ni pour finaliser votre dossier.**

| Échéances                                | Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 03/11/2025<br>au<br>09/01/2026<br>minuit | <p><b><u>Pour les candidats civils :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre contact avec votre CIRFA de proximité (liste des CIRFA sur <a href="http://www.sengager.fr">www.sengager.fr</a>) ;</li> <li>- constituer votre dossier administratif*.</li> </ul> <p>En lien avec votre conseiller en recrutement, programmer et effectuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- votre passage en évaluation au Groupement de Recrutement et de Sélection (GRS)* ;</li> <li>- votre entretien OST* devant un officier du GRS.</li> </ul> <p><b><u>Pour les étudiants qui doivent réaliser un stage à l'étranger, l'évaluation doit obligatoirement être réalisée en métropole.</u></b></p> <p><b>09 janvier 2026 : date limite d'ouverture des dossiers en CIRFA et de dépôt de la fiche de candidature. <u>Passé cette date, vous ne pourrez plus postuler pour 2026.</u></b></p> <p><b><u>Pour les candidats militaires d'active :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- constituer votre dossier administratif avec votre <b>formation d'emploi (BRH)</b> ;</li> <li>- à la demande du BR-OFF, un complément d'évaluation en GRS pourra être exigé. Vous serez alors informé par votre formation d'emploi de la conduite à tenir.</li> </ul> |
| 09/01/2026<br>au<br>06/02/2026           | <p><b>Finaliser votre dossier</b></p> <p><b><u>Pour les candidats civils :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en transmettant les dernières pièces à votre CIRFA ;</li> <li>- en passant les évaluations au Groupement de Recrutement et de Sélection et l'entretien OST, <u>si ce n'est pas déjà fait.</u></li> </ul> <p><b><u>Pour les candidats militaires d'active :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en transmettant les dernières pièces du dossier à votre FE.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 06/02/2026                               | <p><b>Fin de la période d'envoi des dossiers au pôle recrutement.</b></p> <p><b>Cette action est réalisée</b> par votre <b>conseiller en recrutement</b> ou votre <b>FE</b> dès lors que votre dossier est complet. <b><u>Passé cette date, votre dossier ne sera plus recevable.</u></b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 16/03/2026<br>au<br>20/03/2026           | <p><b><u>Commission de présélection.</u></b></p> <p>Communication des résultats aux candidats, aux CIRFA et aux FE.</p> <p>En raison du bref préavis entre la décision de la commission et le passage des épreuves de sélection, <b>une convocation sera adressée par mail</b> à chaque candidat admissible par le bureau concours de la DRHAT.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 13/04/2026<br>au<br>17/04/2026           | <p><b>Épreuves de sélection* pour les candidats admissibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- épreuves sportives ;</li> <li>- entretien d'aptitude générale devant un jury composé de deux officiers supérieurs et d'un professeur d'université (avec au moins une question en anglais).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Fin avril 2026                           | <b>Commission d'admission.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Début mai 2026                           | <b>Diffusion des résultats</b> aux candidats, aux CIRFA et aux FE, dès la signature de la décision par le chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Fin août 2026                            | <b>Incorporation à l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan</b> et début de la scolarité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

\* tous ces points sont repris et détaillés ci-après.

## Documents à fournir pour constituer votre dossier de candidature

| Pièces à fournir                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Candidat civil | Candidat militaire |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------|
| Curriculum vitae                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | ✓              | ✓                  |
| Lettre de motivation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | ✓              | ✓                  |
| Photo                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | ✓              | ✓                  |
| Attestation du directeur de mémoire ou professeur principal pour l'année bac+5<br>L'attestation sera transmise au format WORD par le CER au candidat afin qu'elle soit remise au directeur d'établissement. Le directeur d'établissement devra retourner ce document rempli par mail au BR/OFF par mail à l'adresse drhat-sdr-rec-off.chef.fct@intradef.gouv.fr | ✓              | ✓                  |
| Fiche de candidature en deux exemplaires :<br>- la première imprimée et signée ;<br>- la seconde demeurant sous forme de PDF.                                                                                                                                                                                                                                   | ✓              | ✓                  |
| Copies de tous les diplômes <b>Bac</b> et post Bac détenus<br>certifiées conformes par le CIRFA ou la FE pour les militaires                                                                                                                                                                                                                                    | ✓              | ✓                  |
| <b>Si vous n'êtes pas encore diplômé*</b> , certificat d'inscription en 5e année d'études universitaires ou 3e année d'une grande école.                                                                                                                                                                                                                        | ✓              | ✓                  |
| Certificat de JDC délivré par le CSN d'appartenance                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | ✓              |                    |
| Copie de votre Carte Nationale d'Identité ou de votre passeport en cours de validité et certifiée conforme par le CIRFA                                                                                                                                                                                                                                         | ✓              |                    |
| Extrait d'acte de naissance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | ✓              |                    |
| Livret de famille                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | ✓              |                    |
| <b>Si PMS, PGE ou VADAT mission</b> , fournir la fiche d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                             | ✓              |                    |
| <b>Si réserviste</b> , fournir vos dernières <b>notations</b> (maximum sur les trois dernières années)                                                                                                                                                                                                                                                          | ✓              |                    |
| Certificat médico-administratif d'aptitude de moins de un an (imprimé n°620-4*/1)                                                                                                                                                                                                                                                                               |                | ✓                  |
| <b>Pour les militaires uniquement, votre FE doit joindre</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                |                    |
| Un <b>formulaire unique de demande</b> (FUD) avec l'avis motivé du chef de corps                                                                                                                                                                                                                                                                                |                |                    |
| Un <b>état signalétique et des services</b> (ESS) avec un relevé des récompenses et sanctions                                                                                                                                                                                                                                                                   |                |                    |
| Vos <b>notations</b> d'active ou notation intermédiaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                |                    |

*\*La sélection des candidats est identique pour tous (à l'exception du passage en GRS déjà effectué par les candidats militaires). Aucune filière académique n'est privilégiée.*

Il n'est pas nécessaire de détenir le diplôme BAC+5 ou le titre reconnu équivalent pour initier le processus de recrutement, voire être incorporé à l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, mais l'intégration à l'Ecole

Spéciale Militaire de Saint-Cyr **ne devient définitive qu'après la présentation de ce document** (avant le 1<sup>er</sup> décembre 2026).

## **Les étapes décisives du processus de sélection**

### **CV et lettre de motivation**

Votre CV et votre lettre de motivation doivent être particulièrement soignés et mettre en avant les **expériences**, **compétences** et **qualités personnelles** que vous avez développées au cours de vos études ou à l'occasion d'activités extrascolaires ou extraprofessionnelles.

Dans la mesure où votre engagement intervient après cinq années d'études, votre **lettre de motivation** doit s'attacher à préciser clairement le cheminement qui vous pousse aujourd'hui à devenir officier.

### **Attestation du directeur de master et fiche de candidature**

Vous devez remettre le document « **attestation du directeur de Master ou du professeur principal en cinquième année** » à votre directeur en lui demandant de la renseigner et de nous la retourner par mail à l'adresse suivante :  
drhat-sdr-rec-off.chef.fct@intradef.gouv.fr

La **fiche de candidature** est à renseigner directement sur le formulaire PDF sans rien modifier. Il faut ensuite retourner deux exemplaires à votre Conseiller en Recrutement (CeR) :

- le **premier exemplaire** est à **imprimer et à signer** ;
- le **second exemplaire** est à adresser à votre conseiller **sous format PDF modifiable** par mail.

### **L'évaluation au Groupement de Recrutement et de Sélection**

En lien avec votre CER, vous serez convoqué dans l'un des cinq Groupements de Recrutement et de Sélection (GRS) pour réaliser :

- une visite médicale d'aptitude ;
- une évaluation physique ;
- des tests psychotechniques d'aptitude militaire ;
- un entretien avec un psychologue.

Si des analyses médicales s'avèrent nécessaires, vous serez convoqué dans un hôpital des armées pour réaliser des examens complémentaires.

Les évaluations (visites médicales et les tests psychotechniques) doivent impérativement avoir lieu avant la date de clôture de dépôt des dossiers fixée au **6 février 2026**.

**Pour les étudiants qui doivent réaliser un stage à l'étranger, il est rappelé que l'évaluation se fait obligatoirement en métropole. Il est donc nécessaire d'anticiper toutes les étapes à réaliser.**

### **L'entretien OST en GRS**

Cet entretien avec un officier supérieur peut être réalisé le jour de votre passage au GRS. Il doit permettre d'évaluer **vos motivations profondes** pour devenir officier de carrière dans le corps des officiers des armes. Il permet également de mesurer **vos connaissances sur l'armée de Terre, la défense** et votre connaissance du **parcours professionnel des OST**.

## Les épreuves de sélection pour les admissibles

Les épreuves de sélection comprennent **un entretien d'aptitude générale** sous forme d'oral (coefficient 10) et des **épreuves de sport** (coefficient 2).

### **1. Entretien d'aptitude générale**

L'entretien d'aptitude générale doit mettre en évidence votre capacité de réflexion, votre culture et votre faculté d'adaptation.

D'une durée de 45 minutes, le jury appréciera votre ouverture d'esprit, votre compréhension des enjeux des grands problèmes contemporains et votre force de conviction. Il attend des candidats une réflexion structurée et la mise en évidence d'une problématique parfaitement définie. L'entretien comprend au moins une question en anglais. Cet oral permet également d'éclairer le jury sur le bien-fondé de vos motivations et sur vos aptitudes à exercer les responsabilités de commandement attendues chez un officier saint-cyrien.

**H** est l'heure de début de l'exposé par le candidat.

**H-35'** : entrée en salle de préparation. Tirage au sort de deux sujets de culture générale dont un orienté défense (Problème de société, relations internationales, économie, etc.)

**H-30'** : découverte et choix du sujet. Début de la préparation par le candidat (30')

**H** : présentation de l'exposé par le candidat (environ 10')

**H+10'** : questions portant sur les exposés (environ 15')

**H+25'** : questions diverses (20')

**H+45'** : fin de l'épreuve

Les candidats militaires retenus pour l'oral se présenteront **en tenue civile**.

### **2. Epreuves sportives**

Attention, changement dans les modalités d'exécution et les barèmes des épreuves sportives depuis 2022.

Les épreuves de sport sont les suivantes :

- course de demi-fond : il s'agit d'une course de 3 000 mètres, effectuée sur une piste d'athlétisme ou un circuit.
- course de vitesse : il s'agit d'une course de 50 mètres, effectuée sur une piste et en couloir, le départ pouvant s'effectuer à l'aide de « starting-blocks », mis à disposition des candidats par l'organisation du concours. Si le candidat opte pour un départ sans « starting-blocks », il doit poser au moins une main derrière la ligne (position accroupie ou en trépied). Les candidats sont en tenue de sport (chaussures à pointes autorisées: 6 mm maximum).
- natation : il s'agit de nager en style libre, en piscine, une distance de 50 mètres, avec ou sans virage. Le candidat peut, à son choix, plonger ou sauter des plots de départ (interdiction de pousser sur le mur après avoir sauté). La coulée (immersion complète du nageur) ne doit pas excéder 15 mètres. Les candidats sont en maillot de bain. Les seules tenues autorisées sont : slip de bain, boxer ou jammer pour les hommes ; maillot une pièce pour les femmes.

Toute autre tenue est interdite. Les seuls équipements autorisés sont : bonnet de bain (obligatoire si la piscine l'impose), lunettes de natation, pince-nez et bouchons d'oreille. En cas d'utilisation d'un bassin de 25 mètres, seul le plan vertical du mur doit être touché par une partie quelconque du corps lors du virage. Au commandement du starter (long coup de sifflet ou bip sonore), le nageur monte sur le plot de départ. Au commandement « À vos marques », le candidat se place en position de départ avec au moins un pied à l'avant du plot de départ. La position des mains est indifférente. Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter donne le signal de départ au sifflet ou au bip sonore. En cas de faux-départ, de contact avec le sol du bassin, de changement de couloir, de traction sur les lignes d'eau et/ou d'absence de contact avec le mur vertical lors du virage, le candidat se voit attribuer la note de 0/20 pour cette épreuve. Dans le cas d'un faux-départ, la course n'est pas interrompue.

- tractions /  
suspension :

avant le début de l'épreuve, les candidats se sachant dans l'impossibilité de réaliser une traction pour les femmes ou deux tractions pour les hommes expriment leur volonté d'effectuer un temps de suspension à la barre fixe. Une fois la barre saisie, le candidat ne peut plus changer d'avis sur le type d'épreuve à exécuter. Les candidats n'ayant exprimé aucun souhait avant le début de l'épreuve sont réputés avoir opté pour le choix des tractions.

Tractions : il s'agit d'exécuter un maximum de tractions, sans limite de temps. Les pieds ne touchant plus le sol, la position de départ comprendra une saisie de la barre en pronation (position des pouces indifférente ou libre) largeur d'épaule, une extension complète des bras et un alignement des mains, épaules et bassin du candidat. Le candidat exécute des flexions simultanées des bras et amène le menton au-dessus de la barre, puis revient à la position de départ (coudes déverrouillés et alignement). Aucune partie du corps ne doit toucher le sol ou le mur. Un minimum de deux tractions pour les hommes et d'une traction pour les femmes est requis. Dans le cas contraire, le candidat se voit attribuer la note de 0/20.

Suspension : le candidat a les mains en pronation largeur des épaules, menton au-dessus de la barre, bras groupés, jambes dans le prolongement du corps. Les pieds ne sont pas en contact avec le sol. Pour les candidats ayant choisi d'effectuer ce type d'épreuve, la note maximale obtenue est de 04/20 pour les hommes et de 08/20 pour les femmes, conformément aux barèmes se trouvant en page 7.

- abdominaux :

il s'agit de réaliser un relevé de buste. La position de départ est d'être allongé sur le dos, mains au contact du sol derrière la tête, jambes fléchies, genoux écartés, plantes de pieds jointes. Le candidat doit, tout en maintenant les pieds joints, toucher le sol devant les pieds avec ses mains; puis revenir à la position de départ. Il doit effectuer un maximum de répétitions en une minute..

## Barème indicatif des épreuves sportives de sélection

Toute performance, qui se trouve comprise entre deux performances différant d'un point, entraîne la note correspondant à la performance inférieure.

Les épreuves non effectuées, non terminées ou dont les performances sont inférieures à la note 1, sont notées zéro.

| NOTES | HOMMES                 |             |            |               |               | FEMMES                 |             |             |               |               |
|-------|------------------------|-------------|------------|---------------|---------------|------------------------|-------------|-------------|---------------|---------------|
|       | Tractions / suspension | Abdo-minaux | Course 50m | Course 3000 m | Natation 50 m | Tractions / suspension | Abdo-minaux | Course 50 m | Course 3000 m | Natation 50 m |
| 20    | 17                     | 50          | 6"47       | 10'29"        | 29"6          | 12                     | 45          | 7"57        | 12'58"        | 36"2          |
| 19    | 16                     | 48          | 6"51       | 10'41"        | 30"2          | 11                     | 43          | 7"62        | 13'13"        | 36"9          |
| 18    | 15                     | 46          | 6"56       | 10'53"        | 30"8          | 10                     | 41          | 7"68        | 13'28"        | 37"6          |
| 17    | 14                     | 44          | 6"61       | 11'06"        | 31"6          | 9                      | 39          | 7"73        | 13'44"        | 38"6          |
| 16    | 13                     | 42          | 6"65       | 11'21"        | 32"3          | 8                      | 37          | 7"78        | 14'02"        | 39"5          |
| 15    | 12                     | 40          | 6"70       | 11'36"        | 33"1          | 7                      | 35          | 7"84        | 14'21"        | 40"5          |
| 14    | 11                     | 38          | 6"82       | 11'53"        | 35"1          | 6                      | 33          | 7"98        | 14'42"        | 42"9          |
| 13    | 10                     | 36          | 6"89       | 12'10"        | 36"5          | 5                      | 31          | 8"06        | 15'03"        | 44"6          |
| 12    | 9                      | 34          | 6"97       | 12'29"        | 38"0          | 4                      | 29          | 8"15        | 15'26"        | 46"4          |
| 11    | 8                      | 32          | 7"06       | 12'50"        | 39"7          | 3                      | 27          | 8"26        | 15'52"        | 48"5          |
| 10    | 7                      | 30          | 7"15       | 13'12"        | 41"7          | 2                      | 25          | 8"37        | 16'20"        | 51"           |
| 09    | 6                      | 28          | 7"25       | 13'36"        | 43"9          | 1                      | 23          | 8"48        | 16'49"        | 53"7          |
| 08    | 5                      | 26          | 7"36       | 14'02"        | 46"4          | 40"                    | 21          | 8"61        | 17'22"        | 56"8          |
| 07    | 4                      | 24          | 7"47       | 14'29"        | 49"1          | 35"                    | 19          | 8"74        | 17'55"        | 60"1          |
| 06    | 3                      | 22          | 7"60       | 14'59"        | 52"3          | 30"                    | 17          | 8"89        | 18'32"        | 64"1          |
| 05    | 2                      | 20          | 7"74       | 15'30"        | 56"0          | 25"                    | 15          | 9"06        | 19'10"        | 68"7          |
| 04    | 35"                    | 18          | 7"88       | 16'05"        | 59"8          | 20"                    | 13          | 9"22        | 19'53"        | 73"4          |
| 03    | 30"                    | 16          | 8"03       | 16'42"        | 64"2          | 15"                    | 11          | 9"40        | 20'40"        | 78"8          |
| 02    | 25"                    | 14          | 8"22       | 17'22"        | 69"3          | 10"                    | 9           | 9"62        | 21'29"        | 85"1          |
| 01    | 20"                    | 12          | 8"38       | 18'05"        | 74"2          | 5"                     | 7           | 9"80        | 22'22"        | 91"2          |